

COMMUNE DE PERON (AIN)**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS**
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 07 mai 2024

OBJET : RECONSTRUCTION ET EQUIPEMENT DES VESTIAIRES DU STADE BLANC
APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT PROVISoire (PHASE APD)
DEPOT DES DEMANDES D'AIDES AU FINANCEMENT DU PROJET AUPRES
DE L'ETAT, REGION AUVERGNE RHONE ALPES – DEPARTEMENT DE L'AIN
ET FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL

L'An deux mil vingt-quatre le sept du mois de mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Péron étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Dominique BLANC, Maire.

Nbre en exercice : 20

Nbres présents : 17

Nbre votants : 19

Etaient présents

Mme Blanc Dominique, Maire, Présidente de séance,
M. Visconti Régis, Mme Rossas Amandine, M. Pons Alexandre, Adjoints,
M. Blanc Jérémie, Conseiller Délégué,
Mmes Budun Sevda, De Jesus Catherine, Fol Christine, Fournier Céline, Golay-Ramel Martine,
Hugon Denise, Quinio Marie-Madeleine, Conseillères Municipales,
MM. Barrière-Constantin Luc, Brunet Julien, Gigi Dominique, Girod Claude, Martinod
Guillaume, Conseillers Municipaux.

Etaient absents excusés

Mme Delachat Elodie, Conseillère, a donné une procuration à Mme Blanc Dominique, Maire
Mme Rey Novoa Dolorès, Conseillère, a donné une procuration à M. Barrière-Constantin Luc,
Conseiller
M. Felix-Fiardet Bastien, Conseiller.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée les décisions prises antérieurement dans le cadre du projet de reconstruction des vestiaires du stade municipal Bernard Blanc :

- la délibération n° 2023.09.27 en date du 05 septembre 2023 concernant l'approbation de ce programme de travaux, l'autorisant notamment à déposer le permis de construire correspondant, signer avec le Groupement conjoint ARCHITECTURE 123 et CREATION & CONSTRUCTION la proposition d'étude préliminaire,

- la délibération n° 2024.03.08 du 5 mars 2024 concernant le dépôt de dossiers de demandes de subvention auprès de la Région AURA, du Conseil Départemental et de la Fédération Française de Football Amateur,

- la délibération n° 2024.04.20 du 2 avril 2024 confiant au Groupement conjoint ARCHITECTURE 123, SARL CREATION & CONSTRUCTION, économiste, SAS CSB ingénieur structure, Bureau LAZZAROTTO ingénieur fluides la mission complémentaire de maîtrise d'œuvre, de la phase Etudes à la phase réception de travaux du programme.

Madame le Maire propose de déposer un dossier supplémentaire de demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2024.

Madame le Maire présente l'estimatif prévisionnel global des dépenses prises en compte pour les dossiers de demande de cofinancement, arrêté à 805 390 € HT base APD-valeur mars 2024,

Dont :

- Travaux A.P.D mars 2024 : 646 500 € HT y compris la démolition des anciens vestiaires valeur 22 000 € HT engagée hors marché,
- Maîtrise d'œuvre + honoraires accessoires : étude sol, diagnostics contrôle technique, SPS, etc.... : 49 975 € HT,
- Equipements : cuve récupération eaux pluviales, buts amovibles, portails/clôtures stade 108 915 € HT.

Date d'exécution prévue : mi- juin 2024

Livraison du bâtiment approximative : fin mars 2025 maximum.

Le Plan de financement s'établirait comme suit en HT :

Sources	Libellé	Montant	Taux
Fonds propres	BP 2024	434 082 €	53.90 %
Emprunts	A revoir éventuellement ultérieurement suivant Capacité budgétaire autofinancement après résultat appel d'offres	0 € Non prévu à ce stade	0 %
Sous-total 1		434 082 €	53.90 %
Union européenne		0€	
Etat	DETR 2024	116 900 €	14,51 %
Subvention exceptionnelle		0 €	0 %
Région AURA (Auvergne Rhône-Alpes)	"Equipements sportifs"	116 900 €	14,51 %
Département	DOTATION TERRITORIALE Pacte de Territoire 2024-2026	117 508 €	14,59 %
Fonds de concours Communauté de ou d'agglomération		0 €	0 %
Autres	Fonds d'Aide au Football Amateur	20 000 €	2,49 %
Sous-Total 2		371 308 €	46,10 %
Total H.T.		805 390 €	100 %

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'estimatif prévisionnel global des dépenses prises en compte sur la base de l'avant-projet détaillé de mars 2024 ainsi que le plan de financement provisoire tel que présenté ci-dessus pour l'opération reconstruction des vestiaires du stade municipal Bernard BLANC.

DIT que l'ensemble de l'opération, conformément au prévisionnel indiqué ci-dessus, sera financé sur l'exercice comptable 2024, et que les crédits correspondants sont inscrits à l'article 203 opération 111 « Réhabilitation vestiaires stade Bernard BLANC ».

SOLLICITE les aides à l'investissement suivantes :

- l'aide de l'Etat au titre de la D.E.T.R. 2024,
- l'aide de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du dispositif « Equipements Sportifs »,
- l'aide du Département de l'Ain au titre de la Dotation Territoriale _ pacte territorial 2024-2026,
- l'aide de la Fédération Française de Football Amateur,

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

CERTIFIE que l'opération ci-dessus désignée et qui fait l'objet des demandes de subvention précitées n'a pas reçu de commencement d'exécution à ce jour.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires au financement et à la réalisation de cette opération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire.

